

Communiqué de presse
7 septembre 2004

L'agriculture suisse se dote d'une nouvelle indication de provenance

Lancement de SUISSE GARANTIE

Pour contrer la concurrence croissante des importations, l'agriculture suisse a impérativement besoin d'une indication de provenance unique. De plus, elle considère comme essentiels la déclaration claire des suisses et le maintien de leur crédibilité par des contrôles. C'est dans ce contexte qu'elle lance la nouvelle indication de provenance SUISSE GARANTIE. Pour le consommateur, l'origine des aliments est un critère d'achat important. SUISSE GARANTIE est soutenue par les principaux partenaires de l'agriculture sur le marché.

Des études montrent que les produits suisses, s'ils sont de plus en plus appréciés, doivent faire face néanmoins à la concurrence croissante des importations. Sous la houlette d'AMS Agro-Marketing Suisse, l'agriculture suisse lance donc une indication de provenance unique pour les véritables produits agricoles suisses. SUISSE GARANTIE désigne non seulement la Suisse comme pays de production et de transformation. Elle impose aussi des exigences claires à la production et à la transformation, interdit tout recours au génie génétique et garantit des contrôles indépendants dans le contexte d'un système de certification.

Lors de la conférence de presse qui a marqué le lancement de la marque, sur une exploitation fruitière à Studen (Seeland), le président de l'Union suisse des paysans, Hansjörg Walter, a déclaré que « SUISSE GARANTIE offre [à l'agriculture] la possibilité de placer elle-même les messages qu'elle veut communiquer à proximité des produits. Il ne sert pas à grand-chose que l'agriculture jouisse simplement d'une bonne image. Ce qui importe en définitive, c'est qu'elle puisse vendre ses produits. » Et de poursuivre en expliquant que le besoin d'une indication de provenance unique découle pour une bonne partie du flou de la législation suisse en matière de déclaration des produits, qui ne tient compte ni des revendications des paysans, ni de celles des consommateurs. Hansjörg Walter a critiqué la possibilité de déclarer la Suisse comme pays d'origine, même si les matières premières sont importées et transformées partiellement dans notre pays. « Dans ce domaine, avec la clarté de son règlement et de ses dispositions de certification, SUISSE GARANTIE offre davantage de sécurité et de transparence », a-t-il encore déclaré, avant d'ajouter que la marque ne pouvant être apposée sur des

produits issus du génie génétique, SUISSE GARANTIE étaye la volonté de l'agriculture suisse de renoncer dans les faits aux OGM dans la production animale ou animale. Enfin, la sévérité du système de certification, reconnu dans le monde entier, assure le déroulement de contrôles sans lacune.

Représentant les grands distributeurs, Philipp Wyss, membre de la direction de Coop, a expliqué pour sa part l'engagement du groupe bâlois : « Coop prend fait et cause pour les produits agricoles suisses et soutient la volonté de l'Union suisse des paysans et des organisations sectorielles agricoles de rendre les prestations de l'agriculture lisibles directement sur le produit. Suisse Garantie répond à des exigences importantes des clients : origine transparente, absence d'OGM garantie, fraîcheur et proximité. »

SUISSE GARANTIE est lancée sur le marché dès ce mois, mais par étapes. Après le démarrage avec les fruits et légumes, la marque sera apposée à la fin de l'année sur le lait, les produits laitiers, la viande et les produits carnés. Œufs, pommes de terre et autres produits suivront plus tard. L'indication de provenance est soutenue par les principaux protagonistes du marché, les grands distributeurs en particulier. Coop proposera une vaste gamme de produits SUISSE GARANTIE, alors que Migros se limitera durant une phase pilote aux fruits et légumes.

SUISSE GARANTIE en un coup d'oeil:

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE doivent être

- fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève et les zones frontalières faisant l'objet d'un traité);
- exempts de plantes et d'animaux génétiquement modifiés;
- provenir d'exploitations respectueuses de l'environnement.

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE sont

- soumis à un contrôle strict tout au long de la filière.

La marque SUISSE GARANTIE

- est soutenue par l'agriculture Suisse;
- renforce la confiance dans les denrées alimentaires suisses.
- est gages d'une sécurité maximale pour les consommateurs.

Le présent communiqué de presse, les exposés et le logo SUISSE GARANTIE peuvent être téléchargés en français, en allemand et en italien à partir du site web www.suissegarantie.ch, le 7 septembre à partir de 14 heures. Des photos seront disponibles vers 18 heures.

Plus d'informations:

Melchior Ehrler

Président du conseil des experts SUISSE GARANTIE

Tél. 078 830 48 48 ou 056 441 20 86, m.ehrler@greenmail.ch

Niklaus Schällibaum

Gérant d'AMS Agro-Marketing Suisse

Tél. 031 359 59 59 ou 031 359 57 11, niklaus.schaellibaum@swissmilk.ch